



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du conseil qui se tiendra le jeudi 7 octobre 2021 à 19h30, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du lot 4 249 881, ch. de North Hatley.

Cette demande vise à régulariser la superficie actuelle du lot 4 249 881, qui est de 3 511,2 m² et la largeur actuelle du même lot, qui est de 0 m à un certain point, puisque c'est un lot en triangle, en considérant que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* n° 90-257 de la Municipalité, pour un lot en zone R-1, la superficie minimale à respecter est de 5 000 m² et la largeur minimale à respecter est de 50 m en tout point du lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 7 octobre 2021.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 22 septembre 2021.

**Me Josiane Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**